



Litige avec commerçant pour aspirateur (moteur grillé)

Par **sebmel**, le 17/01/2010 à 20:30

Bonjour,

J ai loué une ponceuse a parquets équipée d'un aspirateur une demi journée.

A mon retour avec la machine chez le loueur, il m a informé que le moteur de l'aspirateur a chauffé (un carter interieur en plastique a fondu) et que cela est de ma faute car la poche de remplissage est pleine.

Il me reclame l'intégralité de la reparation (changement du moteur a neuf)
soit 286 € ttc

J ai émis des réserves lors de la restitution de la machine en précisant qu'aucune consigne ne m a ete donnée ni verbalement ni par écrit de vérifier le remplissage de la poche.

La machine ne dispose d'aucun élément de controle de remplissage ni de temoin de chauffe et à fonctionnée jusqu au bout des 2 heures de travaux. Aucun sac de rechange ne m a été proposé, par contre je n ai utilisé que 30% des consommables qui eux etaient fournis en nombre...

Peut on parler de défaut de conseil, en tenant compte que j ai bien demandé en louant la machine s il y avait des préconisations pour l' utiliser et que rien ne ma ete dit ?

Suis je contraint de payer cette reparation
ou puis demander un accord amiable (partage des frais) ou une mediation
externe ?

D'avance merci